

De l'influence du Mouvement Citoyen de Sprimont sur les décisions du Conseil Communal.

Ce n'est un secret pour personne, l'éthique en politique est une des priorités des Mouvements Citoyens.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont ne fait pas exception à la règle.

Lors du conseil du 15 septembre dernier, les conseillers du Mouvement Citoyen de Sprimont sont intervenus lors du vote au sujet de l'assemblée générale ordinaire d'ENODIA par rapport au point 5 de l'ordre du jour : « *Assemblée générale ordinaire d'ENODIA du 29.09.2020 – Approbation* ».

A la lecture de l'ordre du jour de l'assemblée générale d'Enodia, le Mouvement Citoyen de Sprimont a demandé de scinder les votes entre les différents points à l'ordre du jour et **le point 12 relatif à la proposition du comité de rémunération de porter les jetons de présences au maximum autorisé par le Code de Démocratie Locale et de décentralisation pour atteindre 217 euros et d'octroyer des émoluments fixes pour le mandat de président soit 30.000 euros annuels pour la présidente et 22.400 euros pour le vice-président.**

Le MCS est donc intervenu pour que le point traitant des rémunérations dont question fasse l'objet d'un vote séparé.

Chacun se souvient des rémunérations scandaleuses octroyées au sein de Nethys. Le MCS a rappelé qu'il était opposé à la multiplication des mandats rémunérés, d'autant qu'en l'espèce, la présidente d'Enodia également échevine à la ville de Liège perçoit de ce fait un salaire annuel brut de plus de 95.000 euros.

Cette proposition du comité de rémunération tentait donc réhabiliter les rémunérations fixes au sein de l'intercommunale liégeoise.

Le point a d'abord été voté 3 abstentions (CDH +) - 5 voix contre (Mouvement Citoyen de Sprimont) -13 voix pour (Liste du Bourgmestre et EPS).

En fin de séance nous avons eu droit à un coup de théâtre puisque le bourgmestre a demandé une interruption de séance pour s'entretenir avec le chef de groupe du parti socialiste.

A la reprise de la séance, le point 12 concernant les rémunérations a été représenté et suite à l'intervention du MCS, **n'a finalement pas été approuvé** le vote étant modifié, 5 voix contre (ROUXHET O., BEAUFAYS M., MOREAU I., GASQUARD-CHAPELLE C., GARRAY S.) et 16 abstentions (le CDH et la majorité MR-EPS (DELVAUX L., LEERSCHOOL P., VANGOSSUM A., MORAY C., UMMELS P., FRANKINET P., DEFGNEE-DUBOIS A., LAMBINON D., MALHERBE L., WILDÉRIANE N., COLLIENNE A., DEFAYS P., DOUTRELOUP S., NIZET J., ETIENNE P., HEYEN P.);

Ce revirement de situation nous a doublement surpris : d'abord par le fait que suite à notre intervention, la majorité est « revenue » sur son vote et enfin par la vitesse à laquelle ce changement de vote a été effectué; Monsieur le Bourgmestre et Monsieur Leerschool, ayant pris la décision pour les 11 conseillers de la majorité présents sans repasser par un vote individuel... la participation a décidément encore de beaux jours devant elle !

Cette pratique est en effet très différente de celle de notre Mouvement Citoyen puisque, au MCS, chaque conseiller.e a, en toutes circonstances la possibilité de voter librement.

Le Mouvement Citoyen de Sprimont est heureux de constater que les interventions de ces conseillers permettent d'éclairer la majorité.